

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2016

ELECTRICITE LOCAL CHAUFFERIE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis d'électricité pour le local chaufferie de M. CUSSONNEAU Christian, pour un montant de 360.94 € hors taxes soit 433.13 € TTC.

TRAVAUX LOGEMENT COMMUNAL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve les travaux de restauration du logement communal « 2 place de l'église » à l'étage, vus par la commission des bâtiments,
- Accepte le devis de plomberie de M. GUICHET Denis pour un montant de 2 041.22 euros hors taxes, soit 2 449.46 € TTC,
- Accepte le devis de peinture de M. BOSSARD David pour un montant de 7 104.93 euros hors taxes, soit 8 525.92 € TTC,
- Autorise Madame le Maire à signer les devis,
- Précise que ces travaux seront financés à l'aide d'un emprunt.

EMPRUNT/ TRAVAUX LOGEMENT COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de réaliser un emprunt auprès du Crédit Mutuel d'Anjou d'un montant de 12 000 €, destiné à financer la réfection du logement communal « 2 place de l'église » (étage), et ce aux conditions suivantes :

Montant : 12 000 €

Durée : 60 mois

Taux fixe : 0.90 %

Date d'échéance : 05

Echéance : Trimestrielle

Frais de dossier : 150 €

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 01

Le conseil municipal autorise la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2016 :

Section de fonctionnement

D-022 Dépenses imprévues	- 200.00 €
D-60611 Eau et assainissement	+ 200.00 €
D-60612 Energie –Electricité	+ 2 900.00 €
D-615228 Entretien et réparat° autres Bâtiments	+ 4 000.00 €
D-615231 Entretien et réparat° voirie	- 4 000.00 €
D-66111 Intérêts réglés à l'échéance	+ 400.00 €
R-74121 Dotation de solidarité rurale	+ 3 300.00 €

Section d'investissement

D-1313 Départements	- 21 900.00 €
D-1323 Départements	+ 21 900.00 €
D-1641 Emprunts en euros	+ 5 510.00 €
R-1641 Emprunts en euros	+ 10 000.00 €
D-2031 Frais d'études	- 2 000.00 €
D-2128 Autres agenc. et aménag. de terrains	+ 6 490.00 €

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU TRESORIER/ 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser l'indemnité de conseil, d'un montant de 330.19 euros brut, à Monsieur Jean-Pierre GONZALEZ, trésorier et receveur municipal de la commune.

REPAS DES AINES

Le repas des aînés est prévu le dimanche 11 décembre, un colis sera offert aux personnes ne pouvant pas se déplacer. Le choix du menu sera décidé à la prochaine réunion.